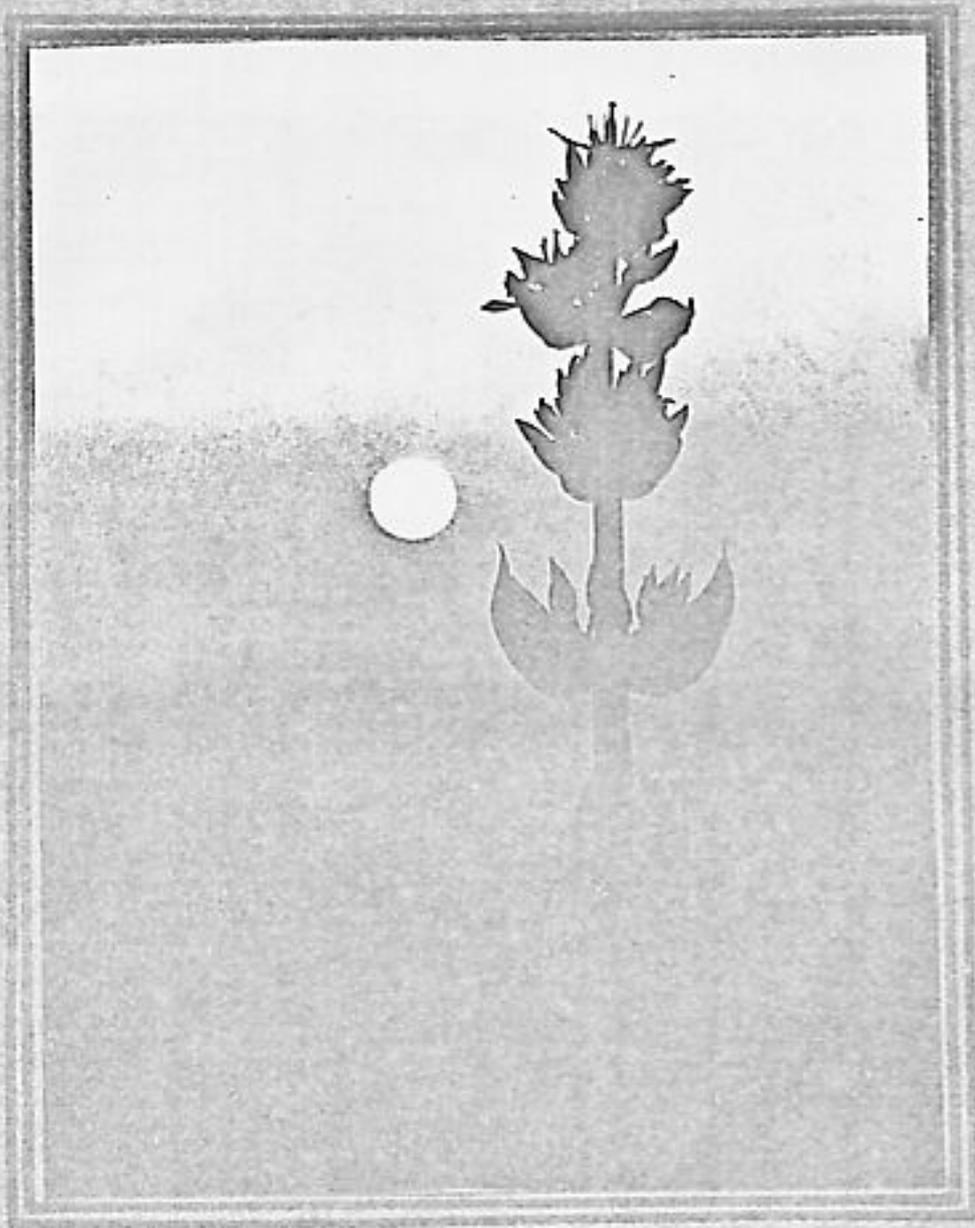


CE MAS .... DE CASSUEJOULS - 4 -  
ET DES " ROUQUETTE " .



**ROUQUETTE** Raymond  
110 et 112, Rue de la Convention  
93120 LA COURNEUVE 833.71.15

# MAS DE GINISTS

Relevé en vitesse au Chateau du S264  
Battut : Contrat de mariage de Jean  
Rouquette, fils de feu Pierre  
Roquette et Alquières du village de  
Pigeyrols ( Anne Besombes & Anne  
Raynaldy.. )

Vers 1798, vivait à la Terriasse -  
Graissac, un Joseph Rouquette  
mari d'une Marie VENZAC ..

Pierre Jean  
fils d'Antoine &  
Françoise Saurel  
aura son baptême  
en 1769.

JOSEPH fut bapti  
sé le 10 septem  
bre 1772, fils  
d'Antoine  
Rouquette et de  
Françoise SAUREL

Jean Rouquette  
fils de Antoine  
et Françoise  
Saurel est bapti  
sé en 1764.

Une autre fille de Jean Rouquette et  
Jeanne VENZAC née en 1719 - Thérèse  
Thérèse ROquette épousera en  
1741 François MARTIN de Ste.  
Geneviève, veuf de Mario DEVIC.  
Dans les parrainages de leurs  
enfants on trouvera en " Rouquette"  
- ANNE, JEAN, Catherine .  
( au mariage de Thérèse - curateur  
responsable des biens = BESOMBES  
Antoine

Jean ROUQUETTE, fils à Jean  
Rouquette et à Béatrix  
BOUISSOU naîtra en l'an 1732 .  
Il épousera Françoise SAUREL  
vers 1761 . Son prénom exact  
était certainement Jean ANTOINE,  
ce qui le fait appeler tantôt  
Jean, tantôt Antoine, parfois  
même Jean Antoine ..

Vers 1713, Jean Rouquette épousa  
Jeanne VENZAC et se fixa à Cassuéjouis  
A la naissance en 1714 d'Antoinette  
une de leurs filles, c'est ai je noté  
Jean Rouquette de Pigeyrols qui est  
Parrain .. Jean Rouquette époux d'  
Anne RAYNALdy.

Veuf de Jeanne VENZAC, Jean  
épousa en seconde noce Béatrix  
Bouissou de Cassuéjouis. Parmi  
les enfants de ce deuxième  
mariage : ANNE, JEAN, Catherine  
parrains au ménage MARTIN à gauche

*faux s'ajoute*

Une question restant posée en ..

1976



D'où ..? d'où pouvaient bien venir  
les mariés JEAN ROUQUETTE ET  
Jeanne VEHZAC .?

JE NE SAIS...

Quelques lignes soulignées  
du poète occitan Max Rouquette,  
traduisent on ne peut mieux,  
la déception de mes recherches  
jusqu'à présent stériles .

JE NE SAIS PAS où suspendre ma lampe  
dans cette ténèbre sans borne  
où traîne comme une fumée  
une odeur de sang et de fièvre.  
Des monts les yeux sont écrasés  
d'un poids plus puissant que la terre,  
l'aube seule n'en finit plus  
de se détacher de la terre.  
Mes mains à tâtons vont cherchant  
près de moi des mains fraternelles  
et la sueur de la chair des hommes,  
mais je ne trouve que le vent  
qui gagne sa vie dans les arbres  
et le frisson du jour levant  
est aussi glacé que le marbre. 1



NON SABE...

NON SABE ont penjar mon lum  
dins aquela granda tenèbra  
ont se rebala coma un fum  
una olor de sang e de fièvre.  
Dels mònts los uòlls son engrevats  
d'un pes mai espès que la terra,  
e l'auba salla non finis  
de se desrabar de la tèrra.  
Mas mans a paupas van cercant  
a l'entorn de frairalas mans  
e de susor de carn umana,  
mai non i atròban que lo vent  
ganhant sa vida dins los arbres  
e lo fremin dau jorn venent  
es tan freginós coma marbre.

MAX ROQUETA

1735 : Quittance de Jean ROUQUETTE 2431  
Froumen à Jacques BOUSSOU de  
Cassuéjouis. (Minute DAUDE - Ne. à  
Laguiole - date = 26.2.1735. )

# CASSUÉJOULS

1712.

Joy Rouquette époux  
de Jeanne Venzac (Jean =  
1741)

28.8.1714 : Baptême Antoinette ROUQUETTE  
fille légitime à Jean ROUQUETTE & Jeanne  
VENZAC, mariés de Cassuéjouis. Parrain:  
Jean ROUQUETTE du village de PIGEYRROLS 2368  
Paroisse de St. Symphorien. Marraine:  
Antoinette VENZAC de Cassuéjouis.

6.7.1730 : Augmentation d'antichrèse pour  
98 livres, consentie par Pierre BANGLES du  
Maret Bas, au profit de Jean ROUQUETTE dit  
" Patoin " de Bénavent, tout paroissien de  
St. Yves. Le prêt s'appelait " Camp Borrat "  
aux appartenances de Bénavent.

- 2522 -

1731 : Décès de Toinette VENZAC  
( Registres de Catholicité de 5154  
Cassuéjouis, relevé en Juin 1974 )

21.1.1766 : sont signalé à Ste. Geneviève :  
Thérèse ROUQUETTE et Antoinette ROUQUETTE. 2498

11.4.1719 : Baptême de Thérèse ROUQUETTE  
fille à Jean ROUQUETTE et Jeanne VENZAC. 2315  
Parrain : Jean Bouscarnet de Cassuéjouis.  
Marraine : Thérèse COUSSET du village  
de Battut - Paroisse de Graissac.  
Présents : Antoine VEZI & Pierre CAYRON.



De son premier mariage  
Jean aura deux filles :  
Antoinette et Thérèse .

7.1741 ; Thérèse ROUQUETTE de Cassuéjouis 2496  
fille de feu Jean ROUQUETTE & de  
Jeanne VENZAC prend pour époux : François  
MARTIN Chirurgien de Ste. Geneviève .  
( C'était la 2ème. épouse de F.MARTIN -  
La 1ère; s'appelait Marie DEVIC, décédée  
le 13.10.1724 à 35 ans - née en 1.689 )  
Thérèse donna à MARTIN 5 enfants =  
1-François MARTIN, né le 2.2.1742 -  
Marraine : Anne ROUQUETTE de Cassuéjouis.  
2- Jean MARTIN, né le 26.4.1744.  
3- Geneviève MARTIN, née le 4.2.1747  
4- Jean Antoine MARTIN, né le 13.2.1750  
Parrain : Jean ROUQUETTE  
5- Jean Paul MARTIN, né le 28.8.1752,  
Parrain : Me. Jean COCURAL, Prêtre  
Vicaire à Ste. Geneviève. Marraine:  
Catherine ROUQUETTE .

Thérèse épouse de MARTIN mourut le 20.5.1782  
à 66 ans. ( Née en 1716 ) On la  
surnommait la " Martine vieille " . 1785

CASSUÉ JOULS

1141

Thérèse Benquette  
épouse de François Martin  
Thérèse fille de feu François Benquette  
et épouse Venzac.

Photo Copie : Mariage : 7.2.1741 = 2303  
L'an mille sept cent quarante et un et le septième du mois de Février la publication des bans ayant été faite au prône de la messe de paroisse pendant trois Dimanches et Fêtes consécutives de la présente église, et dans celle de Ste. Geneviève entre le Sieur François MARTIN Maître Chirurgien agé de (vingt) cinq ans fils légitime et naturel à feu François MARTIN aussi Maître Chirurgien et demoiselle Marie (Mavie) quant vivaient au lieu de Ste. Geneviève, et honnête fille Thérèse ROQUETTE, agée de 22 ans, fille légitime et naturelle à feu Jean ROQUETTE, et de Jeanne VENZAC, aussi mariés quant vivaient au présent lieu, et ne s'étant point découvert aucun empêchement comme (approuvé) par le certificat de Mr ( ) Monnac .. curé de Ste. Geneviève - du consentement d'Antoine BESOMBES curateur, nommé pour la dite Thérèse ROQUETTE ;  
Je soussigné leur ai donné la bénédiction nuptiale selon la manière et forme prescrite par l'église.  
En présence de Jean Baptiste ROY Juge de Thénières, de François DEVIC Notaire ROYAL, de Jean Alidières Procureur fiscal de Messire Noble Jacques de Moissandy soussignés avec les époux, et le curateur. ( suivent les signatures de tous - MARTIN, Thérèse ROQUETTE, BESOMBES, ROY, DEVIC, DE MOÏSSANDY, ALIDIÈRES, Toinette MAYNIER (?), JOUERY curé. ( R.P. = Cassuéjoul )

20.5.1782 : à 66 ans meurt à 2132 P 180  
Cassuéjoul Thérèse ROQUETTE. Elle  
était née en 1716 et avait épousé en 2ème.  
noces : François MARTIN - Maître Chirurgien  
Dentiste de Ste. Geneviève vers 1740 .. ;  
sa première femme s'appelait Marie VIC -  
décédée le 13.10.1724 à 35 ans .  
Une sœur de Thérèse, Catherine ROQUETTE,  
a été marraine de l'un de ses fils, à  
nommer Jean Paul MARTIN né le 28.8.1752 .

le lan mille sept cent quarante une et le septieme du mois de  
 fevrier la publication des bans a eue lieu aux portes de  
 messe, de parvillie pendant trois dimanches et feys consecutives  
 la porte d'glise et dans celle de la genevieve entre le sr francois  
 martin natre chirurgien <sup>legitime et naturel a fee frs</sup> et  
 martin aussi natre chirurgien, et demoiselle marie maris que

2<sup>me</sup> venant de l'epouse de ste genevieve et honete fille therese  
 roquette, agee de vingt deux ans fille legitime et naturelle a fee  
 jean roquette et de jeanne venzac, aussi maris quand venant de  
 l'epouse de ste genevieve et honete fille therese  
 roquette, et ne s'etant point deuenue aucun empeschement comme  
 appert par le certificat de ces deux maris avec de ste genevieve de  
 consentement d'antoinette lesambes curateur, nommez pour la dite therese  
 roquette. Le soussigne leur ay donne la benediction nuptiale selon  
 le maniere et forme prescrite par l'eglise et presence de messrs jean  
 baptiste roy juge de finiers de parleur douie royaume royal de  
 jean a l'elieves procureur fiscal de ces nobles jacques de  
 massandy sacristes avec les epees, et le curateur  
 Martin chere se roquette. Besumber Proc  
 Demoisandy Alidrieres  
 obomette. Mayrier.



En l'an 1741 ..  
 Therese ROUQUETTE, fille  
 de feu JEAN ROUQUETTE et de  
 Jeanne VENZAC, fait son union  
 par les liens du mariage, avec  
 Francois MARTIN, Maitre chirurgien  
 de Ste. Genevieve, fils de  
 MARTIN et DEVIC ..



1763 : impositions de Cassuéjoulx . 2581

La veuve de Jean ROUQUETTE et Antoine  
ROUQUETTE son fils

On lit dans les inscriptions marginales :  
pour 1759 pour 1760 reste 2 l. - 1s. & 2  
g ( gitals ) seiglè . doit : compris 1762  
& les dits arrérages ou pour les droits de  
LODS déduit ce qu'il a payé : 162 l. 17s.  
9d. plus les 2/9 de fonds depuis 1759  
montant .... Doit en tout compris 1762  
compris les 2/9 de fonds = 174 livres 1 sol  
3 deniers . Plus pour les 2/9 d'arrèrage de  
fonds 1 l. 17s. 3d. RESTE EN TOUT DEBIT  
LES 90 LIVRES BAILLÉES A MON FILS =  
8 l. 18s. 6d. Ap : Il est écrit :

A PAYE LES 85 LIVRES 18 SOLS 6 DENIERS .

Nota personnel : un lods était la redeva  
nce que percevait le seigneur sur UN  
HERITAGE VENDU ....

Imposée pour 1763 :

Pour Etienne VENZAC Nazier de Pegourier : 3

g. de seigle - Avoine 9c. - 1g. - 3 l.

Pour SIVADIER : Seigle \*1g. 2l. - Avoine 1g

3l. - argent 4 deniers plus pour l'article

de Pierre SIVADIER OU POUR L'ARTICLE DE

Pierre GOUDAL de la Bancalerie, pour la

pièce " del Rastalon " y compris la déchar-

ge dont ( ) lie. CAYRON de Cassuéjoulx

en 1749 pour un champ appelé La Barthe.

\* Imposition 1763 :

Froment 1g; + Seigle avec B ( ? ) = 4c.

1g. 2l. 1/2 plus pour la bouade à boufs

1c. + Avoine 2c. 1g. 1l. + Argent :

10 s. 2 d. + 2poules - 1 Poulet - 10

sufs . Manœuvre 6 + en argent : 3l. 2s.

8d. plus pour la bouade à boufs 1l. 10s

plus : voir notes Mr. Dagneau Charles.

Commisariat Mr. Charles Dagneau  
à Compiègne .

## CASSUEJOULS

1763

Jean Antoine Rouquette

X à François SAUREL

et fils de Jean Rouquette  
et Beatrice Bauman .

(La première épouse de ce Jean  
avait été "melallant"  
Jeanne Senzac -



5346 1784 - 1789 : Communauté de Cassuéjoulx :  
Rôles d'imposition : 1784 pour  
58 Livres 18Sols 1 denier .

( C 177 - 6 Cahiers, 77 Feuilletts, papier )

1785 - A.D.A. = C.177 Affre , on trouve  
un Jean ROUQUETTE imposé pour 58 livres  
18 sols et 1 denier en cette communauté de  
CASSUEJOULS - Estaing . 2560

Le Conservateur des Archives -

Jean Rouquette + avant 1711 -  
x à Beatrix Bouissou -

# CASSUEJOULS

1720

Jean Rouquette et Beatrix Bouissou  
probablement unis 5e jour de l'année -

1720 : Baptême de Marianne ROUQUETTE -  
fille à Jean ROUQUETTE & Béatrix BOUISSOU.  
Parrain (Gratien) BOUISSOU - Oncle de  
la baptisée ET-MARIE AU LIEU D'ALPUECH. 2395  
La Marraine était une BOUISSOU de  
Cassuéjoul.

Elle épousa Jean Gastille et  
Anthy s. de l'année = unis avant  
tant s. parage - on les trouve en

## RASVAL - Cassuéjoul

16.1.1725 : Baptême d'Anne ROUQUETTE -  
fille à Jean ROUQUETTE & BEATRIX  
BOUISSOU. Parrain : Antoine BOUISSOU.  
Marraine : Anne RASVAL de Pigeyrrols.  
Présents : Jacques CHMOZES - Jean  
François BOUOLLE - Guillemine POUYANIER.

2324 -

1744 : Baptême de , plutôt MARIAGE de 3167  
Pierre CALMELS , fils à Jean Calmels et  
Catherine FROMEN de Soulages ; mariage avec  
Anne Rouquette , fille à feu Jean Rouquette  
et à Béatrix BOUISSOU , ICI NOTEE DU  
VILLAGE DU PR. T...

2.12.1724 : Baptême de Catherine ROUQUET  
( Rouquette ) fille à Jean ROUQUETTE &  
Béatrix BOUISSOU . Parrain : Jean  
ROUQUETTE de Pigeyrrols . Paroisse d  
St. Symphorien . Marraine . Catherine  
DELBES de Cassuéjoul . 2386

19.1.1721 : Décès de Catherine 2379  
ROUQUETTE de Cassuéjoul .

elle épousa Antoine BAOS et  
vint à St. Julien s. Anthy - v. l. 250 -

27.9.1732 : Baptême de Jean Roquette 3159  
fils à Jean Roquette et Béatrix BOUISSOU.  
Parrain : Jacques ( MALET ? ) MARCHAND DE  
LA VILLE DE RODEZ . Marraine : Béatrix  
Bouissou . ( reg. Cassuéjoul . )

Il épousa Françoise SAUREL .  
Jes probalement unis après  
Antoine .

4.9.1735 : Baptême de Thérèse ROQUETTE ,  
fille à Jean Roquette et Béatrix BOUISSOU .  
Parrain : Mathieu CROS . Marraine :  
Thérèse ROQUETTE SAUR à la Baptisée . 3163  
( Reg. Cassuéjoul . )

sur Soudan , car le même  
couple baptisa une autre Thérèse  
le 14.9.1740 .

25.9.1737 : Baptême de Toinette Rouquette  
fille de Jean Rouquette et Béatrix Bouissou  
de Cassuéjoul . Parrain : Pierre Rouquette  
oncle de Pygeirrols de St. Symphorien . 3164  
( reg. de Cassuéjoul )

14.9.1740 : Baptême de Thérèse ROQUETTE ,  
fille à Jean ROUQUETTE & Béatrix BOUISSOU .  
Parrain : Antoine Rouquette son frère . 3165  
Marraine encore une fois : Thérèse Rouquette  
sa sœur ( j'ai noté : décédée en Décembre  
1744 )  
( registres de Cassuéjoul , à la cure ) ?

by Antoine . FRERE ... ?  
parang

# CASSUÉJOULS

Marraine Rouquette x  
à Jean Gardelle.

12.2.1760 : Mariage de Jean GARDELLE <sup>337</sup>  
paysan, fils d'Antoine GARDELLE et feu  
Marie CASTELS d'AUTHUN de St. Juéry  
mariage avec Marie ( Anne ) ROUQUETTE  
fille à feu Jean ROUQUETTE Paysant et  
à Marguerite BOYSSOU vivante de  
Cassuéjoulz. Présents : Maître François  
MARTIN de Ste. Geneviève - Pierre  
Calmels paysan de Soulages de Cassuéjoulz  
Antoine Mourret de Touluch & Maître  
LOUVRIER Bourgeois de Cassuéjoulz.

3178

29.12.1754 : Baptême de Béatrix BROS,  
fille à Antoine BROS et à Catherine  
ROUQUETTE mariés de St. Juerry. Parrain:  
Jean BOURREL du présent lieu. Marraine:  
Béatrix BOUISSOU de Cassuéjoulz Grand  
mère de la baptisée - Reg. St. Juerry.

CATHERINE ROUQUETTE  
x à Antoine BROS.

- Bouissou -

3.3.1676 : Baptême de Catherine GASTAL  
de la Vernhe, fille à Pierre GASTAL  
& à Marguerite BOUISSOU. Parrain:  
Charles CASTAL de la Cabrayrie. Mar:  
Catherine BOUISSOU de COCURAL - Psse.  
de Cassuéjoulz ( reg. Campouriez )

1672

18.5.1698 : Accord entre un cordonnier  
de Cassuéjoulz, et François BOUISSOU  
mulatier. ( Brieué notaire de 3188  
Cassuéjoulz A.D. Rodez )

7.9.1724 : Parrainage de Jean ROUQUETTE  
de Cassuéjoulz au baptême de Catherine  
Glandières, fille à Joseph Glandières &  
Catherine CROS. 2385

→ voir pour ce feu Rouquette -  
Flouky la Chapelle - lignée de K  
Bellia.

13.7.1722 : Baptême de Marguerite  
BOUISSOU, fille à Jacques BOUISSOU & 231  
Catherine DOMERGUE de Cassuéjoulz.  
Parrain : Jean ROUQUETTE. Marraine : 1730  
Marguerite DOMERGUE.

# UN BOUISSOU

de la paroisse d'ALPUECH.

fût à l'image de MANDRIN , un célèbre VOLEUR



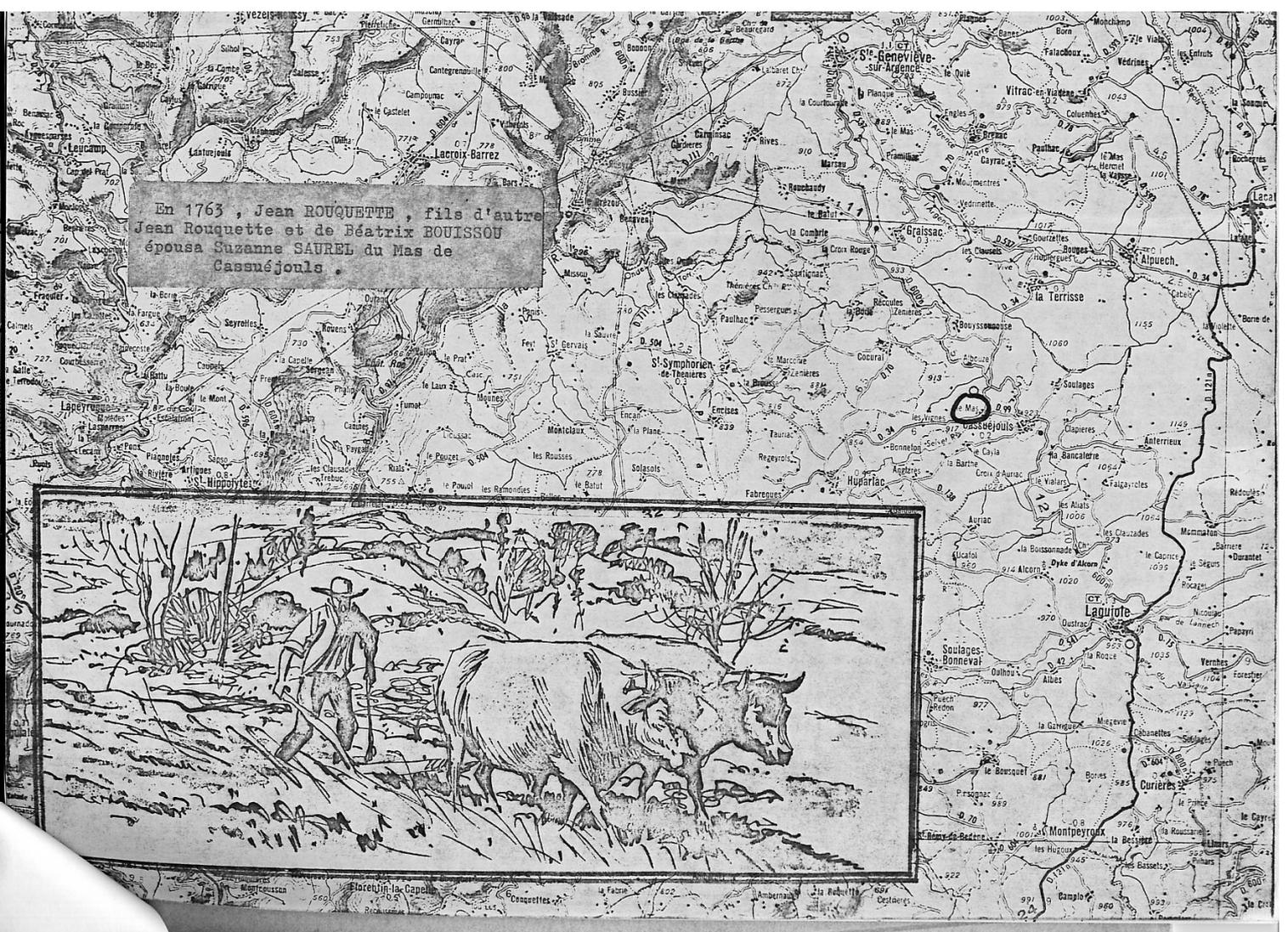
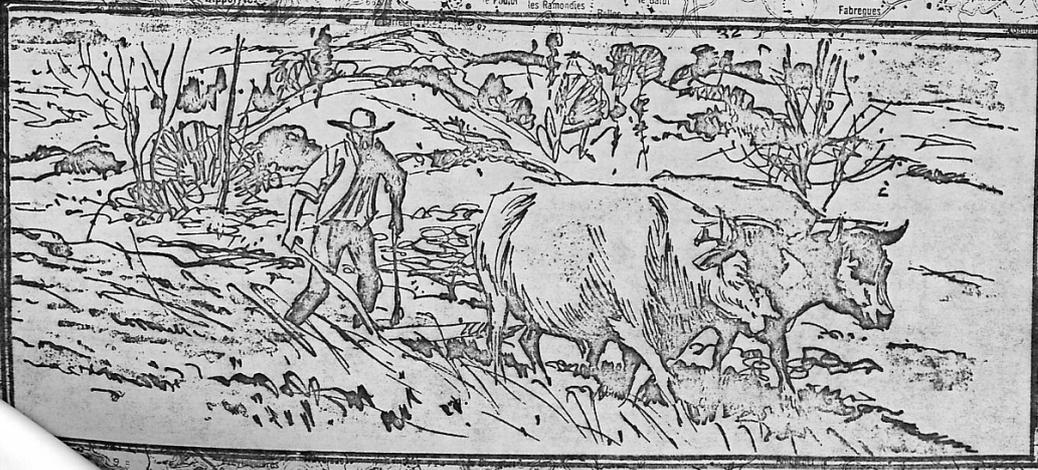
ROUQUETTE Reynard  
110 et 112, Rue de la Constitution  
63120 LA COURMAYEUR 033 71 15

« Voici Mandrin, le chef d'une troupe brigande »

Page 23 = Guide de la solidarité Aveyronnaise ( Docteur Ayriouac )  
pagé 23 . St. Amans des Cots - Ste. Geneviève sur Argence .

Patrie du légendaire voleur d'Alpuech, Jean-Pierre Bouissou (1763-1806) qui opéra surtout pendant la Révolution; plusieurs fois pris et qui avait échappé aux gendarmes sur une place d'Orléans en faisant la roue. Il fut tué à La Terrisse à coups de chenets.

En 1763, Jean ROUQUETTE, fils d'autre Jean Rouquette et de Béatrix BOUISSOU épousa Suzanne SAUREL du Mas de Cassuséjoul.



5.11.1763 : le marié de ce jour est 3179  
qualifié de Marchand - Jean Rouquette  
fils à autre Jean & à Béatrix Bouissou.

CASSUÉJOULS - 1763.

Jean Rouquette x à Françoise SAUREL -

5.11.1763 : Mariage de Jean ROUQUETTE fils  
à Jean ROUQUETTE et Béatrix BOUISSOU, 2331  
mariage avec Françoise SAUREL, fille à  
feu Jean SAUREL & Demoiselle Suzanne SAUREL ..  
Présence : Maître François MARTIN Maître  
Chirurgien du lieu de Ste. Geneviève - Antoine  
ROUCOULES de Cassuéjoulz . Soussignés avec  
moi Etienne BOSC - Bourgeois au mas de La  
VAYSSE Paroisse de VITRAC - au Pont diouze ?  
Et encore : Louis de Laguarigue - Bourgeois  
au mas de Servolles - Paroisse de St.  
Amans des Cots . ( Masage de Servolles )  
Au bas de ce libellé de Registre figurent de  
fort jolies signatures . ) R.P. = Cassuéjoulz.

5.11.1763 : Cassuéjoulz - pour le 7M9  
mariage de Jean Rouquette, figure  
parmi les soussignés Etienne BOSC.,  
bourgeois au mas de la Vaysse, paroisse  
de VITRAC . Il s'agit d'après M.  
Charles DAGNEAU, du futur député à  
l'assemblée législative ( 1791-1792 )

*Jean SAUREL - (du SAUREL de SOLASSOLS et St Amans  
parait le mariage de "RIGOULAC")*

6.6.1698 : Quittance par Antoine Saurel 310  
du mas de GINISTY Paroisse de Cassuéjoulz  
à Saurel du village d' Huplergues -ALPUECH.  
( Briedé notaire de Cassuéjoulz A.D. )

1698 : Quittance par Antoine LOUVRIER  
à Cassuéjoulz, quittance à Antoine  
SAUREL, Marchand du village del MAS  
de Cassuéjoulz . ( Briedé notaire de  
Cassuéjoulz . ) 3116

10.8.1706 : Quittance faite par Jean  
Juéry paysant du village d'Azinières  
paroisse de St. Symphorien, à JEAN 3199  
SAUREL DE RIGOULAC ...  
( Briedé notariat de Cassuéjoulz )

20.9.1731 : Baptême de Jean DESMONS  
fils légitime et naturel de Jean 3156  
DESMONS et de Marie Saurel du village  
DE RIGOULAC . Parrain : Jean SAUREL  
du village del Mas, oncle . Marraine:  
Marguerite DESMONS gde. Tante du même  
village . Présence de Pierre Guitard  
& Pierre CAYRON  
( .reg. de Cassuéjoulz - Juin 1974 )

1732 : et le 22 ème. jour d'un mois 3197  
illisible ; il est signalé sur le  
registre de catholicité de Cassuéjoulz  
le baptême d'un fils de Jean SAUREL et  
de Suzanne BOSC del Mas . Parrain :  
Antoine SAUREL Docteur en Théologie et  
curé de St. Amans des Cots . Présent :  
Antoine VAYSSIER Prêtre et vicaire de  
St. Amans . Présent : Noble Jean Claude  
de la Garrigue de Servolles .

17.10.1755 : Baptême de Jeanne La 3153  
PORTE fille à Antoine Laporte & à  
Peyronne ( ? ) ANTRAYGUES mariés du  
village de RIGOULAC . Parrain :  
Joseph DURANTON du village des  
Vignes . Marraine : Jeanne DESMONS  
du village de Rigoulac .  
( R.P. Cassuéjoulz )

# CASSUÉJOULS

Extrait du mariage Jean Antoine Rouquette  
FRANÇOISE SAUREL en 1761

Le X est noté en 1763...

1761 : Baptême ANNE ROUQUETTE fille à (235)  
Antoine ROUQUETTE Paysan & à Françoise  
SAUREL mariés . Parrain : Antoine SAUREL  
du Mas de ( Giauffi ..? ) Présente Paroisse  
de CassuéjoulS .

1764 : Baptême d'un Jean ROUQUETTE fils  
à Antoine ROUQUETTE paysan et à Françoise  
SAUREL mariés de CassuéjoulS . Parrain : 2334  
Jean SAUREL paysan du masge de Ginisty  
( ? ) - masge = lire masage ...  
Jean Saurel était Grand Père du baptisé .  
Marraine : Marguerite ROUQUETTE .

-2332-  
1764 : Baptême de Jean ROUQUETTE fils à  
Antoine ROUQUETTE et Françoise SAUREL .  
Parrain : Jean SAUREL du masage de Ginisty  
son Grand père . ( GINISTY Village 1 )

10.1.1767 : Baptême ( toujours à Cassué  
joulS de Toinette ROUQUETTE fille à  
Jean Antoine ROUQUETTE & Françoise 2346  
SAUREL du village del MAS . Marraine :  
Catherine CALMELS du village de  
Soulages . ( R.P. = CassuéjoulS )

1761 ( ) - date dure à situer !  
Baptême de Toinette Rouquette fille à 3182  
Antoine Rouquette et Françoise SAUREL .

1769 - ( ) Nota : la pénombre s'étend  
dans la pièce d'habitation de Mr. le  
Curé de CassuéjoulS . 3183  
Baptême de Pierre Jean Rouquette fils  
d'Antoine Rouquette et de Françoise  
SAUREL .



SUZANNE - 10.9.1765 : Baptême de Suzanne ROUQUETTE  
fille à Antoine ROUQUETTE et Françoise  
SAUREL . Parrain : Pierre CALMELS de  
.. Goulat de Soulages ? . Marraine :  
Suzanne BOUC s'écule Maternelle . 2338

8.5.1798 -  
265 Le 19 Floréal An VI - 1798 .  
Une Françoise ROUQUETTE vivait  
du coté de La Terrisse .

JOSEPH - 1772 : Le 10.9.1772 : Baptême de Joseph  
ROUQUETTE fils à Jean Antoine ROUQUETTE  
& Françoise SAUREL . Parrain : Joseph  
FABRE du village de Colubien - VITRAC .  
( peut être de leur famille ..? ) 2354

17.4.1798 -  
Vaisnac : Le 28 Germinal an VI - 1798 .  
vivant à la Terrisse Joseph ROUQUETTE  
qui devait être l'époux de Marie Vaisnac .  
264

ANTOINETTE - 26.5.1774 : Baptême d'Antoinette ROUQUETTE  
fille d'Antoine ROUQUETTE & Françoise  
SAUREL mariés du présent lieu . Parrain :  
Jean CALMELS garçon du village de Soulages  
Marraine : Antoinette GUITTARD , fille  
du Mas de GINISTY ( ? )  
( R.P. CassuéjoulS ) 2355

1761 : ( voir 1764 ) Baptême d'Anne  
Rouquette = il s'agit du mas de 750  
GINISTY . Le mas de GINISTY d'après  
Charles DAGNEAU s'appelle actuellement  
le MAS ( tout simplement ) , il y a 2  
maisons ( BATUT & Gibelin )  
En 1761 vivait au mas de GINISTY :  
- Guillemine ANTRAIGUES veuve de  
Pierre CAYRON .  
- Jeanne VACCARESSE , veuve de Mathieu  
VIGOUROUX de Soulages .  
- Pierre GUITTARD .  
- Le sieur SAUREL : redevable de 8  
livres 1 sol et 10 deniers au comte  
d'Estaing ( une des plus fortes  
impositions du Casau Mas de Ginisty ;  
( le ci dessus concerne : CASSUEJOULS )

# Révolution



Ce qu'on ne veut plus en 1789 : que le paysan peine et paye les impôts pour nourrir les nobles et le clergé.  
(Gravure de l'époque intitulée : « A faut espérer qu'c' jeu-là finira bonté ! ».)

COMME DANS TOUTE LA FRANCE, LA REVOLUTION DECLANCHEA EN ROUERGUE LA VENTE DES BIENS NATIONAUX, C'ETAIT LES BIENS D'EGLISE OU BIEN ENCORE LES BIENS DES SEIGNEURS SOUVENT EMIGRES.



De 1791 à 1814, les biens d'église furent vendus : s'en portèrent acquéreurs : Ginesty de Cassuéjous, Rouquette de Cassuéjous, Antoine Joanny de Soulages, Guillaume Combes de Timon, Capoulade de Redoulès, Antoine Cayla des Aliats, Georges Louvrié de Cassuéjous, Jean Bouldoyres d'Aulhou, J.-P. Monteil, négociant à Laguiolle, Mathieu-Jean Cros de Cassuéjous, Antoine Brévié des Vignes.

Source : Annuaire de l'Amicale de Cassuéjous. (Parisiens)



ANNONCE DU PRE-VENTE DES BIENS NATIONAUX.

[4932]. — Un pré, à *Cassuéjous*, dit *Prat Mary*, ou des *Capélos*, à la fraternité des prêtres de Cassuéjous, estimé 2.112 l., adjudgé à *Rozié*, de *Saint-Geniez*, agissant pour *Rouquette*, de *Cassuéjous*, 3.625 l.

[4933]. — Un pré, au *village du Timon*, municipalité de *Cassuéjous*, à la fraternité des prêtres de Cassuéjous, estimé 1.540 l., adjudgé à *Rozié*, de *St-Geniez*, subrogeant *Guillaume Combes*, père, du *Timon*, 4.075 l.

[4934]. — Un jardin à *Currière* au chancelain de *Dila*.

Source : Vente des biens Nationaux de Verlauguet.

LES PAYSANS ENVAHISSENT LES CHATEAUX (juillet 1789).

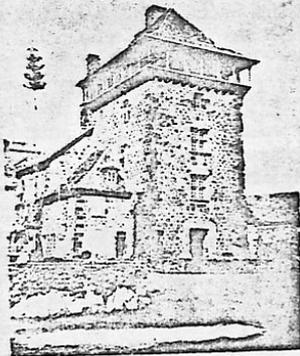


LA SUITE DE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE  
CREA UN CLIMAT MALSAIN DANS NOTRE REGION AVEYRONNAISE , AVEC  
DES PILLAGES ,  
DES VOLS ,  
COMME CELUI DE L' EGLISE , PLUTOT DU PRESBYTERE  
DE CASSUEJOULS ...

LA CHOUANNERIE DE CHARRIER  
AVAIT  
DEGENERE



La tour qui domine la métairie de Bonnefon pillée par les brigands



hommes loyaux, il se trouva encore bon nombre de gens sans aveu qui se livrèrent à nouveau au brigandage et au crime.

Ce furent par eux que Laurens, du Fraysse, commune de Saint-Geniez, fut attaqué et tué d'un coup de fusil à son domicile, le 7 janvier 1797. De même, Jacques Pasquier, de la Combe, près de Saint-Côme, Antoine Ayrat, domestique de Baduel d'Oustrac, Gallemar, notaire au Vialaret, Baldit, aux Bregous, etc., furent, coup sur coup, assassinés.

Parmi d'autres victimes de pillages, de brigandages ou d'incendies nous citerons : Agal, de Laval, près de Saint-Geniez, Pierre Héran, de la Baume, Galtier d'Aunac, Lagaldie, du Colombié, Azemar à Peyrelave, Furet, à Montpeyroux, Bras, aux Horts, (pillé une troisième fois), Planhard, au Four Del Mas, où les granges et 8 000 gerbes de blé furent incendiées, Pégorier, aux Bonals, Dordé au Serre, Labarthe, à Longis, Saltel, à Escudières, Constans, à Vennac (pillé une troisième fois), Remise, au Marqués, Ferrier, Pélissier et Chambon, au Gircoulès, Gasq à Gilhodes, etc...

L'autorité réprima énergiquement ces actes. Comme les auteurs n'étaient plus soutenus par la population, ils ne tardèrent pas à tomber entre les mains de la justice. Le 13 juin 1797, une longue file de prisonniers quittait la maison d'arrêt d'Espalion pour se rendre devant le tribunal criminel de Rodez. La plupart d'entre eux périrent sur l'échafaud.

Par la suite, quelques groupes isolés d'insurgés entreprirent en-

core, à travers le département, d'autres coups de main. Le plus mémorable fut l'attaque de la voiture transportant la Caisse publique d'Espalion à Rodez, le 21 juin 1800. Cette tentative échoua mais le conducteur, Batut, fut sérieusement blessé à la cuisse par un coup de feu tiré par les brigands.

Poursuivis, les auteurs de cette agression se réfugièrent aux Picades, dans un buron abandonné sur les montagnes d'Aubrac. Leur retraite ne tarda pas à être démasquée par les forces armées. Une lutte féroce s'ensuivit et trois chouans y perdirent la vie.

Enfin, peu à peu, les dernières bandes d'insurgés furent totalement réduites par les forces de l'ordre. Seuls, quelques anciens brigands, tels que le « bandit Femel », dit Mathat, tant redouté des patriotes, ou le « sympathique » Bouissou, connu sous le nom de « voleur d'Alpuech », continuèrent, durant quelque temps, leur vie errante et repréhensive.

Ainsi se terminèrent ces luttes farouches et fratricides qui ensanglantèrent plusieurs communes du Haut-Rouergue durant de longues années. Le bilan de ces opérations fut catastrophique. Dans cette région, une centaine de chouans ou de patriotes périrent dans des circonstances atroces (plus de cent cinquante dans le département). Un grand nombre de propriétaires ruraux furent victimes de violences, de pillages et d'incendies.

Pour les habitants de cette contrée, le temps effaça difficilement le souvenir de cette période malheureuse. C'était l'épreuve la plus rude qu'ils avaient connue depuis de nombreux siècles.

Marcel CARNUS.

## DE RUE EN RUE la petite histoire de Rodez

par Louis CASSIAT

Un volume de 300 pages préfacé par M. Jacques Bousquet, ancien directeur des Archives départementales de l'Aveyron avec de nombreuses illustrations et une couverture de J. Ferriou.

En vente dans les librairies de Rodez.  
Envoi franco contre la somme de 12 francs,  
adressée à l'auteur, 2, rue Marie à Rodez.

on vole le presbytère ...

Voici le fait relaté dans le journal de l'époque .

N<sup>o</sup>. 2. ( 11. <sup>e</sup> Série. )



12 janvier 1827

## Bulletin de l'Aveyron.

— M. le lieutenant-général commandant la 9<sup>e</sup> division militaire, par sa lettre du 7 de ce mois, informe M. le capitaine de recrutement de l'Aveyron, que le nommé Saltet, Jean, dit *Roques*, insoumis de la classe de 1820, né à Saint-Chély, arrondissement d'Espalion, a été arrêté à Bordeaux, muni d'un faux passeport, et que, par suite de ce délit, il se trouve traduit devant les tribunaux du département de la Gironde. Il est à désirer que MM. les maires portent ce fait à la connaissance de leurs administrés, afin que tous les retardataires se pénètrent bien qu'ils parviendront difficilement à se soustraire à l'action de la justice au moyen de faux papiers.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, le service des postes est journalier depuis le 1<sup>er</sup> de ce mois. Voici le nouvel état du départ et de l'arrivée des courriers pour le bureau de Rodez :

*Départ.* Paris (par Aurillac), Alby, à 5 heures du soir; Millau, Saint-Affrique, Montpellier, à 9 heures du matin; Espalion, Saint-Flour, Clermont-Ferrand, Saint-Geniez et la Lozère, à 10 heures du matin; Villefranche, Montauban, Toulouse, Bordeaux, à 8 heures du matin.

*Arrivée.* Paris, Aurillac, à 7 heures du matin; Millau, St-Affrique, Alby, à 8 heures du matin; Clermont, Saint-Flour, Espalion, à une heure du soir; la Lozère, Saint-Geniez, à 7 heures du soir; Villefranche, à 7 heures du matin.

— Les gendarmes de la brigade du Pont-de-Salars ont rencontré, le 6 de ce mois, un soldat insoumis de la classe de 1824, nommé Joseph Laur, de Ferrier, mairie de Flavin, qui depuis long-temps était l'objet de leurs recherches : ils étaient déguisés et sans armes; Laur portait un fusil à deux coups. Sommé de se rendre, celui-ci répond en ajustant son arme et en menaçant de faire feu sur celui qui osera s'approcher. Le gendarme Gros, qui se trouve le plus près, n'obéit qu'à l'impulsion de son courage et au sentiment de son devoir, méprise cette menace et veut avancer. Laur le couche en joue; Gros avance encore, le coup part, et le brave gendarme tombe frappé d'une balle qui lui traverse le corps. Le brigadier s'élance à son tour, mais il voit le fusil dirigé sur lui presque à bout portant; s'il fait encore un pas, il va éprouver le même sort : il appelle à son secours les autres gendarmes qui se trouvaient postés à une certaine distance, et ce n'est qu'à leur arrivée que Laur se décide à prendre la fuite. Il leur a été impossible de l'atteindre. Revenus auprès de leur malheureux camarade, ils l'ont trouvé mort; outre la balle dont il avait été frappé, un gros clou lui avait fracassé le bras droit. La conduite honorable que la brigade du Pont-de-Salars a tenue dans cette déplorable circonstance mérite les plus grands éloges; celle du gendarme Gros, surtout, qui a péri victime de son intrépidité, était digne d'un meilleur sort.

— Des avis récents signalaient la présence d'une bande de malfaiteurs qui infestait les montagnes de l'arrondissement d'Espalion, et particulièrement les cantons d'Entraygues, St-Amans, Estaing et Laguiole. Deux attaques commises le mois dernier sur des voyageurs, et plusieurs vols, attestaient positivement l'existence de cette bande et avaient répandu l'alarme dans ces contrées.

La gendarmerie était constamment à la poursuite de ces malfaiteurs depuis leur apparition; déjà même plusieurs fois elle avait été au

trésor à titre  
des gens riches

le décret rendu  
de la répu-  
à une grande  
La chambre  
pendant au  
insuscation de

tièrement dé-

Colomb' il  
départem  
compose de

des détails éton-  
Stat de l'Ohio,  
men, et à pré-  
de différentes  
qui n'était au-  
de 16,000 ha-  
driel du gou-  
, un hôpital,  
scine, un col-  
ertain nombre  
leurs salons de  
ques, 9 impri-  
En 1826, on a  
de mathéma-  
, et le produit  
ministres de

ier envoi les  
l'intent le  
issé, adresser  
qui se charge

ivier et devra  
ais. Il devra  
e que le ser-  
ur quartier,  
e de police.  
bœuf de l'âge  
de 6 pieds 6  
à vendre, il  
sière.

— 3p. 100;  
1930 f. 000

ERE.

moment de les saisir, mais à la faveur des localités qui leur permettaient de se réfugier dans des précipices déserts et inaccessibles, ils avaient réussi jusqu'à ce moment à lui échapper et à se soustraire à ses recherches.

Dans la nuit du 24 au 25 décembre dernier, un vol fut commis chez M. le curé de Cassuéjols, pendant qu'il était à l'église célébrant la messe de minuit; les voleurs s'étaient introduits avec effraction dans l'appartement; ils forcèrent les armoires, le secrétaire, enlevèrent tout l'argent qui s'y trouvait, se montant à une somme assez considérable; ils emportèrent également le linge, les effets et jusqu'aux papiers, parmi lesquels étaient les lettres de prêtrise de M. le curé.

Dès qu'on eut connaissance de cet attentat, on ne douta point qu'il n'eût été commis par la bande déjà signalée; il en fut donné avis aux maires voisins et à la gendarmerie. Déjà deux brigades commandées par M. le lieutenant d'Espalion étaient en tournée, dès le 24, pour donner la chasse aux brigands; elles arrivèrent dans la matinée du 25 à Cassuéjols. M. le maire de Coubisou, avec une vingtaine de jeunes gens de sa mairie, s'était porté immédiatement à la recherche des auteurs du vol; bientôt il eut la certitude d'être sur leurs traces, et il découvrit qu'ils se dirigeaient sur Estaing pour passer le Lot. Le maire d'Estaing en fut averti, et, à la tête de plus de cinquante braves habitans de sa mairie, il garda les abords du pont de tous les côtés. Les voleurs, poursuivis sans relâche, se présentèrent pour le passer; ils furent à l'instant environnés par les gens d'Estaing et arrêtés. Ils étaient au nombre de quatre. On trouva sur eux les effets volés à Cassuéjols, beaucoup d'argent et les instrumens nécessaires aux voleurs de profession, tels que pinces, vrilles, leviers, etc. Le même jour, ils ont été conduits dans les prisons d'Espalion et mis à la disposition de M. le procureur du Roi.

Cette capture est très-importante, et honore à la fois le zèle et le dévouement de MM. les maires et des habitans de Coubisou et d'Estaing. La gendarmerie y a également concouru très-activement. Cet exemple et les dispositions qui animent les maires et les habitans pour seconder la gendarmerie dans l'arrestation des restes de cette bande, font présager que la contrée en sera totalement délivrée sous très-peu de temps, et que la sûreté des personnes et des propriétés n'y sera plus exposée à aucun danger de la part de ces malfaiteurs.

( Article communiqué. )

## ORDONNANCES DU ROI.

CHARLES, etc.

Art. 1.<sup>er</sup> Le sieur comte Portalis, pair de France, est nommé ministre secrétaire-d'état au département de la justice et garde-des-sceaux. Le sieur comte de La Ferronnays, pair de France, est nommé ministre secrétaire-d'état au département des affaires étrangères. Le sieur vicomte de Caux, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état de l'administration de la guerre. La présentation aux emplois vacans de l'armée nous sera faite désormais par notre bien-aimé fils le Dauphin. Les nominations seront contresignées par le ministre de l'administration de la guerre. Le sieur vicomte de Martignac, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur. Sont distraites des attributions du ministre de l'intérieur celles qui sont relatives au commerce et aux manufactures, pour être réunies aux attributions actuelles du bureau du commerce et des colonies. Le sieur comte de Saint-Cricq, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état, président du conseil supérieur du commerce et des colonies. Le sieur comte Roy, pair de France, est nommé ministre secrétaire-d'état au département des finances.

2. A l'avenir, l'instruction publique ne fera plus partie du ministère des affaires ecclésiastiques.

CHARLES.

De l'incompréhension à la suite de l'exécution d'un ROI ,  
de l'irritation paysanne à la suite de la destitution des Prêtres , très  
souvent conseillers des familles ,  
de l'obligation, malgré le manque de patriotisme , pour partir défendre  
la patrie en danger ..

Le chouan Lozérien CHARRIER battu , son armée dispersée .

CHARRIER exécuté à RODEZ à l'âge de 38 ans ..!

DE CET AMAS DE FAITS ET RAISONS DIVERSES , DEVAIENT APPARAÎTRE DANS L'  
AVEYRON , DES SORTES DE " VENDETTAS " , ET DU BIEN TRISTE BRIGANDAGE .



---

LES GENDARMES AVAIENT FORT A FAIRE

DANS LE PAYS ROUEGAT ,

PARTICULIEREMENT

DANS LE NORD AVEYRON .....



## Bulletin de l'Aveyron

### COUR D'ASSISES DE L'AVEYRON

Suite de la session du 2.<sup>e</sup> trimestre de 1828

13 juin. — Au mois de septembre 1827, le nommé Paulhès fut arrêté sur un chemin public par un individu armé d'un fusil, qui lui demanda la bourse ou la vie en le menaçant de son arme. Paulhès prit la fuite, abandonnant deux mulets qu'il conduisait; il déclara avoir parfaitement reconnu l'agresseur dans la personne de Jean-Pierre Bros, de la commune de St.-Igest, arrondissement de Villefranche. La mauvaise réputation de ce dernier et de graves soupçons qui pesaient sur lui relativement à d'autres vols et arrestations, commis à diverses reprises sur des chemins publics, ont déterminé la conviction du jury, sur sa culpabilité. En conséquence, la peine des travaux forcés à perpétuité, de l'exposition et de la flétrissure, a été prononcée contre Jean-Pierre Bros.

— Le même jour, il a été statué sur le vol d'une tasse d'argent, dont l'auteur a été condamné à 3 ans de prison.

14 juin. La cour a renvoyé absous un individu accusé d'une tentative de vol de pommes de terre.

Une fille naturelle, âgée de 26 ans et domiciliée dans la mairie de Martrin, arrondissement de St.-Affrique, a été condamnée à 2 ans de prison, comme coupable d'avoir occasionné, par imprudence, la mort de son enfant nouveau-né.

16 juin. — Le 15 mars dernier, vers les six heures du matin, Marianno Garrigues, se rendant au marché de Rodez, fut rencontré sur le chemin de Marcillac à cette ville, près le pont de Lanterne, par un individu qui la somma de lui donner de l'argent. Cette pauvre fille ayant répondu qu'elle n'en avait point, l'agresseur la saisit violemment, la renversa, s'empara de vingt centimes qu'il trouva dans ses poches, et se retira fort mécontent de la modicité de cette somme. Arrivée à Rodez, Marianne Garrigues raconta les actes de violence qu'elle venait d'essuyer. L'individu dont elle donna le signalement avait été aussi rencontré par plusieurs personnes qui fournirent à la police des renseignements conformes, et le jour même il fut arrêté. Traduit aux assises, il a été déclaré coupable de vol avec violence sur un chemin public, et condamné aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la flétrissure. Ce malheureux est le nommé Joseph Alary, de la mairie de Lunel, canton de Conques.

Une affaire de viol a été jugée le même jour; la cour a prononcé la mise en liberté de l'accusé; le lendemain elle a rendu deux arrêts semblables à l'égard de deux individus prévenus de vol.

18 juin. — Il a été question, dans ce journal, d'un vol qui fut commis avec escalade et effraction au presbytère de Cassuéjous, pendant la nuit de Noël 1827, et de l'arrestation des auteurs présumés de ce vol. Ces individus, au nombre de quatre, sont les nommés Jean Bousquet, Etienne Déjean, Jean-Antoine Sébrier, et Antoine Ferrié, les deux premiers originaires du Cantal et de la Lozère, et les deux autres de l'Aveyron; ils exercent hors du département les professions de portefaix, de porteur d'eau et de terrassier. Pendant l'instruction ils sont renfermés dans un système complet de dénégation. Sur les débats l'un d'eux, Jean Bousquet, a assumé sur lui tout le poids de l'accusation; il a proclamé l'innocence de ses coaccusés et s'est reconnu seul coupable du vol qui leur est imputé. Cette protestation n'a point pré-

valu auprès du jury, qui les a déclaré tous coupables. La cour a condamné Bousquet à 10 ans de travaux forcés, et les trois autres à 6 ans de la même peine.

— Le voyage de S. A. R. MADAME, duchesse de Berry, est une suite continuelle de fêtes. On peut vraiment dire qu'elle a parcouru la Bretagne et la Vendée à l'ombre des arcs de triomphe. Toute la population de ces pays veut approcher de la jeune mère du duc de Bordeaux.

— Par ordonnance royale du 19 juin, la chaire de droit administratif, créée par l'ordonnance du 24 mars 1819, près la faculté de droit de Paris, est rétablie. Les étudiants suivront ce cours pendant la troisième année de leur temps d'études. On y enseignera les attributions des diverses autorités administratives, les règles à suivre pour procéder devant elles, ainsi que les lois et réglemens d'administration publique, concernant les matières soumises à l'administration.

— Par ordonnance royale du 8 juin, M. Alexandre Delaborde, député, est nommé membre de la commission supérieure de l'établissement des invalides de la marine, en remplacement de M. de Martignac, nommé ministre de l'intérieur.

— La république d'Haïti s'est trouvée dans l'impossibilité d'accomplir les principales conditions de l'ordonnance royale du 17 avril 1825. Un premier cinquième seulement a été acquitté par voie d'emprunt, sur les 150 millions formant le fonds d'indemnité qui a été stipulé en faveur des anciens colons de St.-Dominique. Le Roi, prenant en considération les intérêts des colons et ceux des prêteurs, a, sur le rapport du ministre des affaires étrangères, nommé une commission spéciale pour examiner et rechercher les moyens d'assurer, par une convention avec le gouvernement d'Haïti, le remboursement des 120 millions dont il reste débiteur envers la France. Cette commission, qui doit être présidée par le ministre des finances, se compose de MM. le vicomte, Lainé, baron Portal, duc de Lévis, membres de la chambre des pairs; Benjamin Delessert, de Barbis, et Lastours, membres de la chambre des députés.

— M. le ministre de l'intérieur vient de nommer une commission chargée d'examiner un projet de maisons de refuge et de correction morale pour les forçats et les prisonniers libérés.

— On parle de la suppression de la direction générale des haras et de l'agriculture. Quoiqu'il en soit, cette direction ressortisse maintenant du ministère de l'intérieur, il semble naturel que, si elle est supprimée, ses attributions soient réunies au ministère du commerce.

— S. Exc. le ministre de la marine vient de mettre sous les yeux du Roi le rapport de M. le contre-amiral Collet, sur les circonstances de la reprise du brick français l'*Arlequin* dans la baie d'Oran, capturé l'année dernière par les Algériens. D'après ce rapport, S. M. a daigné accorder de l'avancement et des décorations aux marins français qui, en cette occasion, ont tenu la plus belle conduite.

— Le brick du Roi le *Nisus* a été capturé, le 15 juin, dans les parages de Bonne, deux mysticks algériens armés en guerre et pour le commerce. Le 17, la mer étant grosse, et la remorque ayant cassé, le commandant du *Nisus* fit couler bas ces deux navires, après avoir pris les canons et les armes.

— Le général Miollis, compagnon de Lafayette et de Rochambeau en Amérique, lieutenant de Bonaparte et de Masséna en Italie et à Gènes, gouverneur de Mantoue, pacificateur de la Toscane, et gouverneur-général de Rome sous l'empire, vient de mourir subitement d'une chute à l'âge de 69 ans, dans une de ses propriétés, voisine d'Aix, sa patrie.

— La patrie vient aussi de perdre le général Dentzel, décédé à Versailles, à l'âge de 75 ans, honorablement distingué dans la double carrière législative et militaire.

— La *Gazette universelle de Lyon* publie le prospectus et les réglemens d'une nouvelle association pour la défense de la Religion catholique. Le but de l'association, dit ce journal, est de réunir à cette fin les efforts de tous les gens de bien; elle embrasse toute la France; son capital sera formé

Cassuéjouis en 1811 , faisait partie en totalité d'ESPALION ,  
pour le chef lieu judiciaire d'arrondissement .

- Cassuéjouis de Cat ou COCURAL , était rattaché à St. Amans des Cots  
chef lieu judiciaire de Canton .
- Cassuéjouis était rattaché à Leguiole , elle aussi , chef lieu  
judiciaire de Canton

# DÉPARTEMENT DE L'AVEIRON.

## TABLEAU

DES DISTANCES en myriamètres et kilomètres de chaque Commune du Département de l'Aveiron, aux Chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département;

Dressé en exécution de l'article 93 du décret impérial du 18 Juin 1811.

NOMS DES CHEFS-LIEUX JUDICIAIRES		DÉSIGNATION des COMMUNES.	DISTANCE DE CHAQUE COMMUNE AU CHEF-LIEU JUDICIAIRE					
d'Arrondissement.	de Canton.		de Département.		de l'Arrondissement.		du Canton.	
			Myr.	Kil.	Myr.	Kil.	Myr.	Kil.
ESPALION.	SP.-AMANS-DES-COPS.	Saint-Amans-des-Cops . .	5	3	3	5	0	0
		Le Batut . . . . .	5	8	3	5	0	5
		Lestrade . . . . .	5	8	3	5	0	5
		Colombés . . . . .	5	0	3	5	0	5
		Peyre-Basse . . . . .	5	9	3	6	0	6
		Touluch . . . . .	5	3	2	6	0	6
		Florentin et la Capelle . .	4	0	2	8	0	9
		Saint-Symphorien . . . .	6	0	3	6	1	2
		Saint-Gervais . . . . .	6	5	3	7	1	1
		Huparlac . . . . .	6	0	3	0	1	1
		Authun . . . . .	5	3	3	3	0	3
		Cocural ou Cassnéjous-de- Cat . . . . .	5	3	2	5	0	5
		Montezic . . . . .	5	8	3	5	0	5
		Ayssiel - Montezic . . . .	5	8	3	5	0	5
		Volonzac . . . . .	5	3	3	5	0	5
		Don - Daurières . . . . .	6	5	4	5	0	7
		Lagarrigue . . . . .	4	2	3	0	0	0
Priens-du-Bés . . . . .	5	3	3	5	0	5		
Banbars . . . . .	5	3	3	5	0	5		
Campourès . . . . .	5	3	3	5	0	5		

d'Arrondissement.	de Canton.	COMMUNES.	de		de		du Canton.	
			Département.	l'Arrondissement.	Myr.	Kil.	Myr.	Kil.
ESPALION.	SAINTE-GENEVIÈVE.	Sainte - Geneviève. . . . .	6	9	4	3	0	»
		Cantoin. . . . .	7	5	4	9	0	6
		Albiac-Haut. . . . .	7	2	4	6	0	3
		Albiac-Montagne. . . . .	7	2	4	6	0	2
		Batedous. . . . .	7	9	5	3	1	»
		Brie-Cantoinet. . . . .	7	5	4	9	0	6
		Lacapelle-Chaniés. . . . .	7	3	4	8	0	9
		Severac-Bedène. . . . .	7	5	5	0	1	»
		Vinnes. . . . .	7	9	5	2	0	8
		Albaret. . . . .	6	9	4	3	0	2
		Belregard. . . . .	6	9	4	3	0	3
		Gabriac. . . . .	6	9	4	0	0	3
		Beneven. . . . .	6	4	4	0	0	7
		Marso. . . . .	6	5	4	0	0	3
		Planhes. . . . .	7	3	4	8	0	6
		Syndic-d'Orlhaguet. . . . .	7	2	4	9	0	2
		Graissac. . . . .	6	5	4	0	0	6
		Bredinettes. . . . .	6	5	4	0	0	5
		Labastide-Louquiés. . . . .	6	5	4	0	0	5
		Lacalm. . . . .	6	5	4	0	1	2
		Vitrac et Céyrac. . . . .	7	1	4	5	0	8
		Alpuech. . . . .	6	5	4	0	1	»
		Latarrisse. . . . .	6	3	3	8	0	9
		Laguiole. . . . .	5	5	2	5	»	»
		Cassuéjous. . . . .	6	1	3	2	»	6
		Soulages - Bonneval. . . . .	5	7	2	1	»	6
		Monpeyrroux-de-Murat. . . . .	4	9	1	9	»	6
		Crosillac. . . . .	4	9	1	9	1	2
		Bronnet. . . . .	4	0	1	0	1	2
		Monpeyrroux-du-Bousquet. . . . .	5	0	2	0	5	5
Curières. . . . .	5	1	2	1	»	5		
Larouquette. . . . .	4	5	1	5	1	»		
Thérondels. . . . .	10	1	6	2	1	2		
Laussac. . . . .	10	0	5	3	1	»		
Ladignac. . . . .	9	7	5	5	»	7		



Les historiens Rouergats semblent d'accord pour juger la période de brigandage, de l'après Révolution.

En parcourant les registres de catholicité des paroisses,

on constate cependant, que les années précédant la Révolution, furent aussi agitées par des crimes, des règlements de compte, des vols, témoin les événements ..

21.5.1774 : Vers les 4 heures du soir, on a trouvé un homme mort en dehors du pont de Rataboul sur le côté du pré de Me. Constans, qui a été mis à mort suivant le dire du public, par un nommé le "Pétassat" de St. Urcize. La justice on a fait la vérification sur les lieux le soir même, et ensuite il a été exposé à la pierre foiral, où il a ( ) tout le jour de la Pentecote .....

Jean Pierre, nommé Dauphin, de la Roche Canillac, paroisse de St. Remy en Auyergne, a été tué tout près le Pont de Rataboul à la sortie de Laguiole le 21 May 1774, sur les 4 heures du soir, et a été fait verbal de plainte et vérification de cadavre et rendu ord.... sur y celui qui ordonne la sépulture ecclésiastique de son corps, par M. Ayral juge, sur les conclusions de Me. CONSTANS substitut de Mr. le Procureur général. Le verbal et ord. du 22 May aux ( ) remis au greffe.

5825

En conséquence nous soussigné curé de Laguiole, accompagné de tous les prêtres soussignés, avons fait l'enlèvement du cadavre, que nous avons trouvé exposé à la aile ( ? ) où pierre foiral, et après les cérémonies accoutumées, il a été inhumé dans le cimetière des pauvres le 23 May sur les 5 heures du soir. En foi de quoi. Signé : NOEL curé etc ..

( registre de Catholicité de Laguiole )

4781 : Mort de Jean BRINGUIER, époux de Marie LONG, 50 ans. Il est écrit : .... à été tué d'un coup de pistolet le 21 Février 1781, sur les 8 heures du soir, à l'entrée de la place, près du four, sans qu'il ait reçu aucun sacrement, étant expiré sur le coup. ( reg; Laguiole )

TEMOINS LES EVENEMENTS ..

qui se déroulèrent à LAGUIOLE, et plus précisément le vol de l'église en 1.777, avec ses portes enfoncées par un voleur, des coups et blessures, le peuple qui accourt au son de la cloche etc ..

( voir feuille ci après : Fait remarquable ) -

Photo Copie du registre de catholicité Etat civil à Rodez.

pierre gamois fils legitime de jean gamois trappeur  
et de catherine beylet maries de la presente ville  
est ne le trente octobre et a este baptise le trente  
et un mil sept cents / vingt dix sept. parrain  
le fr. pierre prest maître cellier de la presente ville  
presents francois bringuier avouionneur, tous souffignes  
avec nous. Bringuier affe. vic. ff.

B

dem qui desus le quatre novembre est ne et a este baptise par  
pierre gamois et a. t. m. maries de la present  
ville le parain a este francois d'oyssouade garçon maçon de  
cette ville qui requis de d. g. a dit ne devoit. Fabrielles vic.

Fait remarquable

l'an que de sus et le vingt deux octobre environ  
les huit heures et demie du soir les portes de notre ville  
furent enfonces par un voleur qu'on reconnut a son  
langage et de l'isle de segea et qui se dit de moyou  
il estoit age d'environ vingt deux ans d'une taille moyenne  
il fut surpris et arrete par m. Delbes vicair. et a con  
belmon maître serurier qui alloit arranger a l'hostel  
qui heureusement n'alloit depuis trois ou quatre jours  
de que ce felerat se vit surpris il se prit a ruer a l'hostel  
dans leglise. et voyant que les meures ne lui seroient de rien  
il voulut asseoir sur eux qui l'arrestent. il vitot un coup de  
foe. (ou ville de ses) car il en avoit deux sous enfonces les  
portes sur la tête du vicair qui vita le coup. puis il ble  
le serurier a une main: enfin il fut arrete des armes. tout  
a la seruitie. le peuple avoient au son de la cloche. il n'est  
clot dans une telle emotion que ce malheureux auroit  
ete mis en pieces. Il neut ete defendu pas eux qui l'arrestent  
arrete. il fut ensuite conduit et enroue dans les prisons de  
la ville. il fut garde deux mois pour attendre la marchauffe  
qui estoit abrante. il fut remis entre les mains des casaliers. et  
malheureusement il leur échappa la meme nuit.

est le mariage fut célébré le jour de cette cérémonie

Bellevue

don que depuis et le douze octobre a presté trois publications de mariage  
faites au presb. de notre messe de paroisse sans qu'il fut parvenu  
a notre connaissance d'aucun empêchement canonique, ni civil que  
celui de parenté au quatrième degré dont les parties ont obtenu  
la dispense. signé de m<sup>r</sup> de grun grand vicaire, et de m<sup>r</sup> dujol  
secrétaire. Nous avons donné la benediction nuptiale a noel  
vissal, et a marie est filia yvan vissal, et a cathérine dalle  
maries habitans du housquet, et a marie ardue fille a pierre  
ardue, et marie malaviole maries habitans du village dalle  
presb. m<sup>r</sup> Bellevue vicaire. francois boengues curé honneur. Jean  
arthur ardue frere de l'epouse. francois veise curé du housquet  
qui requis de signes a dit ne savoit tous les autres sous signes avec ont  
besambes vicaire de fajaquet commis par m<sup>r</sup> noel veise pour donner  
la benediction nuptiale. les parties requis de signes ont dit ne savoit

Bellevue boengues ardue

ff du 7<sup>e</sup> fev 1777. infans le nomme pus d'ardue  
par Jean commis. Orelombes prouchevray

Guillaume moisset fils legitime de Guillaume moisset mai  
cheud colporteur et de Louise vos maries de la presente  
ville est né et a été baptisé le vingt trois novembre  
mil sept cents soixante dix sept. par messieurs francois boengues  
dud. laquisille illitisi. presb. francois boengues curé honneur  
de la presente ville sousigne avec nous

Boengues ardue